



JOURN@L FOOT

N°520 DU 19 MAI 2022

COMMUNIQUE DU DISTRICT

CHAMPIONNAT :

Concernant le décompte des 5 dernières journées de Championnat, il convient de tenir compte non pas des 5 dernières journées initialement programmées par le District mais l'apport éventuel de journées reportées.

NOTE AUX CLUBS :

Afin de répondre à vos nombreuses interrogations relatives à la fin de saison prochaine, nous vous invitons à vous reporter aux RG du District à votre disposition sur le site du District ou dans l'annuaire :

P.45 : pour le tableau prévisionnel des montées et relégations en fin de saison

P.87 : pour le barème de retrait de points en application du malus disciplinaire

EXTRAIT DES DECISIONS DU COMITE DE DIRECTION DU 25/04/2022

CHAMPIONNAT :

Afin de garantir l'équité sportive lors des dernières rencontres des compétitions de District de cette saison, en application des dispositions prises par le COMEX en date du 21/04/2022, le Comité de Direction du District, dans sa réunion du 25 avril dernier, a décidé qu'aucun report de match pour motif sanitaire ne pourra avoir lieu à l'occasion des trois derniers matchs de Championnat, ainsi également en cas de match de barrage pour l'accession ou la relégation, etc...

En conséquence, le club se trouvant dans l'impossibilité de présenter une équipe complète le jour du match conformément aux règlements en vigueur, sera déclaré forfait.

COUPE DU DISTRICT – CREDIT MUTUEL :

A partir de ce jour, lorsqu'une équipe ne peut pas disputer un match de Coupe du District du fait de cas de covid, le match ne peut être reporté et l'équipe concernée aura match perdu, c'est donc l'équipe adverse qui bénéficiera de la qualification pour le tour suivant.

Si les deux équipes sont concernées, les deux auront match perdu, même si cela doit avoir pour conséquence de compter un exempt pour le tour suivant.

ENGAGEMENTS EN COUPE DE FRANCE - SAISON 2022/2023

Ouverture des engagements via FootClubs cette semaine, engagements possibles jusqu'au 1er juillet 2022 (52€).

SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL P1

REGLEMENTS P3

DISCIPLINE P9

COUPES P13

FUTSAL P14

FEMININES P15

TERRAINS P17

TECHNIQUE P18

Présents : D Allard - B Bard - JM Baulmont - P Bernard - P Boisson - M Caruso - B Cheneval - P Chevrier - E Dupré - G Laverrière - L Lutz - D Mouchet - C Perrissin - M Poirrier – A Rosset - JD Roux - C Sanavio - F Sussey
Excusés : C Grange - D Marel - G Moscato – A Badin- A Parent - J Petit - L Quetstroy
Invités : D Mouthon – Président ADOT 74 (Dons d'organes) –
Assiste : F Pirat

Présentation par Daniel Mouhon Président de l'ADOT74 d'un projet de convention de partenariat institutionnel entre l'ADOT 74 et le District

- D Mouthon Président de l'ADOT 01 contactera les clubs du district
- Validation de la convention par le Comité. Qui sera signée officiellement lors de l'AG du District du 24 juin prochain

Validation du PV du comité directeur du 14/03/22

Compte rendu de la réunion du bureau en date du 11/04/2022

Nombre de licenciés au 22/04/22 : 28248.

A noter que l'accueil des réfugiés Ukrainiens est autorisé dans les clubs.

Violences et incivilités sur les terrains

Certains Districts ont mis en place des « observateurs mystères », reconnus comme officiels, entraînant une baisse significative des incivilités. *Cette procédure est validée et pourra être utilisée au cas par cas par la commission compétente.*

Information suite au dernier COMEX : Aucun report ne sera autorisé pour motif sanitaire – COVID – lors des 3 derniers matchs de championnat (en cas de non-respect l'équipe ou les équipes concernée(s) aura (auront) match perdu par forfait.)

Commissions

- Coupes
 - Le tirage des prochains tours de coupe de district-Crédit Mutuel se déroulera le 16 mai à la salle des associations à Ville la Grand
 - ¼ finales et remise des maillots
 - ½ finales et remise de maillots pour U15 et U18 féminines
 - A partir des ¼ de finales, présence d'un délégué pour chaque match
 - Pas de possibilité de remise de match pour motif sanitaire → match perdu.
- Arbitrage : propositions de la CDA :
 - Pas de couverture en D4 pour le weekend du 30/04 et 01/05 car 40 arbitres sont indisponibles,
 - Classement des arbitres en fin de la présente saison : à minima, l'arbitre classé dernier de sa catégorie descendra en catégorie inférieure alors que le premier accèdera à la catégorie supérieure.
 - un système de bonus -malus sera instauré la saison prochaine pour les arbitres en fonction du nombre de journées effectuées sur la saison.
 - *Le comité de direction valide ces propositions de la CDA.*
- Compétitions
 - Planning respecté mais calendrier très chargé sur le mois de mai avec les coupes → des matchs devront se dérouler en semaine
 - Nombreux appels de clubs auprès de permanents pour des incivilités sur les rencontres. Ces appels auprès du permanent sont inutiles : la décision de commencer, d'arrêter ou de poursuivre la rencontre relève de la seule autorité de l'arbitre.
- Futsal
 - Remise de récompenses suite aux challenges : 19 mai prochain
 - Coca Cola Cup : l'équipe technique prépare son organisation pour notre district avec qualification d'un club pour le niveau régional.
 - Le CD regrette la défection d'équipes dans notre championnat interdistricts !

- Statut arbitrage – PV N°517 du 28/04/22
 - Fédéral : 15 clubs en infraction et 3 clubs en alerte pour le nombre de matchs arbitrés
 - Possibilité de mutations supplémentaires : 8 clubs concernés, qui devront en faire la demande en précisant quelle équipe bénéficiera la mutation.
 - Statut aggravé jeunes : 6 clubs en infraction
- Appel : dossier Le Lyaud/Douvaine
Suite à la difficulté rencontrée de statuer sur ce cas particulier par la commission des règlements, ce dossier est transmis à la commission de discipline pour suite éventuelle à donner.
- Discipline
 - Inquiétude, suite à l'augmentation croissante du nombre d'incivilités sur et en dehors des terrains
- Finances
 - Abandon des remboursements des Indemnités kilométriques des bénévoles à transmettre au trésorier.
 - Les commissions doivent transmettre leurs prévisions budgétaires avant le 15 juin.
- Terrains
 - Les décisions de la CDTIS seront désormais publiées sur le journal foot
 - Les frais de contrôle seront facturés aux mairies (propriétaires des installations) au lieu des clubs
 - Le règlement des terrains sera mis à jour en application des nouvelles dispositions fédérales.

Problèmes informatiques

- Devis de la Ligue attendu pour le remplacement de matériels obsolètes

Divers

- Remise label US Argonay le mercredi 11/05 à 15h30 : le Président sera présent.
- Bilan de la finale du challenge « U13 pitch » : bon déroulement, avec un bon comportement des joueurs et des parents. Remerciements au club de DIVONNE pour son implication, à l'équipe technique, aux éducateurs, aux dirigeants et tous les participants pour leur investissement.
- Convention de partenariat en cours avec l'IPAC – formation supérieure aux métiers du sport.
 - Présentation du projet de réforme des championnats nationaux :et incidence au niveau de la LAURA ;

Remerciements du Président D Allard et clôture de la séance.

TOURNOIS

Compte tenu de la saison particulière cette année et du contexte qui évolue constamment, le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser, et ce jusqu'à la fin de la saison. Si vous souhaitez organiser un tournoi, la responsabilité incombe entièrement à votre club.

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles)

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger > Formulaires divers > Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

CORRESPONDANCE**Commission de Discipline :**

Rosenbaum – Saldahna - Zanin
GFA – Marignier – FC Gavot

Commission des Jeunes :

US Pers Jussy – ES St Jeoire la Tour – Marignier SP – US AAG – ES Sciez – GFA RV – AS Thonon - Foron FC – GC Usses – Pays de Gex – ES Viry – UF Voiron – FC Vallée Verte – ES Seynod – Allinges – CS Vacheresse – FC La Semine – FC Salèves

Commission Sportive :

FC Ballaison – Evian – AS Marin – Pays de Gex – US Mont Blanc – AS Cornier – Villy le Pelloux – FC Frangy – CSP Amphion- Foron – ASP Villaz – Thônes – Sauverny – AS Versonnex – FC Thones – AS Prevessin – Pays de Gex – FC Gavot – AS Cornier – F. Sud Gessien – ASP Villaz – AS Lac Bleu – AS Evires – AS Portugais Faverges – CS Chamonix – FC Villy le Pelloux – US AAG – ES Meythet – CS Megève

Commission des Coupes :

CSA Poisy - Marignier

Commission des Règlements :

JS Reignier – US Argonay – US Pringy – US AAG – Marignier – US AAG – ES Valleiry – AS Marin

Commission Féminines :

FC Cluses – Marignier SP – FC Chambotte

Commission des Terrains :

Ligue

Commission de l'Arbitrage :

De Sousa - Boukari – Tissot - Marini
Foron – FC Aravis

Commission du Statut de l'Arbitrage :

Boukari

COMMISSION DES REGLEMENTS

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER

Réunion du 16/05/2022

Publiée le 19/05/2022

DECISIONS**MATCH n°24126266**

DOSSIER N° 520/73 : MARIGNIER 2 – GPT PAYS MONT BLANC 3 –U15 D4 Poule E du 24/04/2022

En la forme :

La réserve d'avant match formulée par le club de GPT PAYS MONT BLANC portant sur le fait « que les joueurs de l'équipe de MARIGNIER 2 auraient participé à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs » est irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

La réclamation d'après match formulée par le club de GPT PAYS MONT BLANC portant sur le fait « que les joueurs de l'équipe de MARIGNIER 2 auraient participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieures du club, qu'ils sont

équipiers supérieurs et les équipes supérieures ne jouant pas de match officiel sur cette journée « est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 187 et 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

La réserve d'avant match n'étant pas confirmée dans les 48h conformément au visa de l'alinéa 1 de l'article 186 des RG FFF.

La Commission rejette cette réserve.

Concernant la réclamation d'après match, et après étude du dossier, il apparaît que les joueurs PETIT JEAN GENAZ Basile, SACCOMANDO Livio, CHESNEY Morgan et DEMIR Muhammet ont participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe de GPT PAYS MONT BLANC 2 soit la rencontre GPT PAYS MONT BLANC 2 – THONON EVIAN GENEVE 2/ Coupe U15 du 17/04/2022.

L'équipe de GPT PAYS MONT BLANC 2 ne jouant pas durant cette journée du 24 avril 2022, la notion d'équipier supérieur a vocation à s'appliquer.

Ces joueurs ne pouvaient pas participer à la rencontre sus nommée.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de GPT PAYS MONT BLANC 3 sans pour autant en reporter la gain à l'équipe de MARIGNIER 2 conformément à l'alinéa 5 de l'article 187 des RG FFF et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

Résultat :

GPT PAYS MONT BLANC 3 : - 1pt

MARIGNIER 2 : 0 pt

GPT PAYS MONT BLANC 3 2 : 0 but

MARIGNIER 2 : 3 buts

MATCH n°23405426

DOSSIER N° 520/74 : MARGENCEL 2 – MARIN 1 – SENIORS D4 Poule A du 24/04/2022

En la forme :

La réclamation d'après match formulée par le club de MARGENCEL portant sur le fait que « les joueurs VARANE WASSERFUHR Charlie et KOFFI Bertin n'étaient pas qualifiés à la date de la rencontre » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 187 et 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Après vérification auprès des fichiers, il apparaît que les joueurs VARANE WASSERFUHR Charlie et KOFFI Bertin sont titulaires d'une licence enregistrée le 22/04/2022 pour une date de qualification au 27/04/2022.

Ces joueurs n'étaient donc pas qualifiés à la date de la rencontre sus nommée.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de MARIN 1 sans pour autant en reporter la gain à l'équipe de MARGENCEL 2 conformément à l'alinéa 5 de l'article 187 des RG FFF et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

Résultat :

MARGENCEL 2 : 0 pt

MARIN 1 : -1pt

MARGENCEL 2 : 2 buts

MARIN 1 : 0 but

MATCH n°24124843**DOSSIER N° 520/77 : CHERAN FC 1 – GFA RUMILLY VALLIERES 3 – U17 D2 Poule A du 30/04/2022****En la forme :**

La réserve d'avant-match formulée par le club de CHERAN FC portant sur le fait que « des joueurs de GFA RUMILLY VALLIERES 3 seraient susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club ne jouant pas le même jour ou le lendemain » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant que de l'instruction de la réserve, il apparaît qu'aucun joueur de GFA RUMILLY VALLIERES 3 ayant participé à la rencontre sus nommée n'a participé à la rencontre GFA RUMILLY VALLIERES 2 – HAUT GIFFRE 1 Coupe U17 du 16/04/2022, dernier match officiel d'une équipe supérieure précédant la rencontre sus nommée.

A titre subsidiaire, l'équipe de GFA RUMILLY VALLIERES 1 U18 R2 Poule E jouant la journée du 30/04/2022, la notion d'équipiers supérieurs ne saurait être invoquée envers cette équipe.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

MATCH n°24504502**DOSSIER N° 520/78 : PRINGY 2 – ANNECY FC 3 – U15 Coupe District du 11/05/2022****En la forme :**

La réserve d'avant-match formulée par le club de PRINGY portant sur le fait que « des joueurs d'ANNECY 3 seraient susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club ne jouant pas le même jour ou le lendemain » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant que de l'instruction de la réserve, il apparaît qu'aucun joueur d'ANNECY 3 ayant participé à la rencontre sus nommée n'a participé aux rencontres SAINT PRIEST 1 – ANNECY FC 1 U15R1A du 07/05/2022, SAINT PRIEST – ANNECY FC 1 U14R1A du 07/05/2022 et TEGG1 – ANNECY 2 U16R1 Poule B du 07/05/2022, derniers matchs officiels d'une équipe supérieure précédant la rencontre sus nommée.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

MATCH n°24125903**DOSSIER N° 520/79 : SAINT PIERRE 1 – GPT ARE/SCI/PER J 1 – U15 D3 Poule C du 15/05/2022****En la forme :**

Considérant que l'arbitre de la rencontre relate qu'il y a eu un blessé dans chaque équipe à la 13' et la 30' minute, que ces blessures ont nécessité l'intervention des secours.

Considérant que l'arbitre a décidé d'arrêter définitivement la rencontre.

Considérant que l'arbitre n'a pas utilisé l'ensemble de ses pouvoirs afin de faire reprendre la rencontre, les équipes ayant assez de joueurs pour terminer celle-ci.

Décision :

La Commission des Règlements donne match à reprogrammer et transmet le dossier à la commission compétente

MATCH n°23404715**DOSSIER N° 520/80 : DOUVAINE LOISIN 1 – CLUSES FC 1 – D3 Poule A du 15/05/2022****En la forme :**

Considérant que l'arbitre de la rencontre a arrêté celle-ci alors que l'équipe de DOUVAINE LOISIN 1 ne présentait plus sur le terrain le nombre nécessaire de joueurs soit 8.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de DOUVAINE LOISIN 1 pour en reporter le gain à l'équipe de CLUSES FC 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultat :

DOUVAINE LOISIN 1 : - 1pt

FC CLUSES 1 : 3 pts

DOUVAINE LOISIN 1 : 0 but

FC CLUSES 1 : 3 buts

MATCH n°23692700**DOSSIER N° 520/81 : ARAVIS 1 – EPAGNY METZ TESSY 1 – D2 F Poule B du 14/05/2022****En la forme :**

Considérant que l'arbitre de la rencontre a arrêté celle-ci alors que l'équipe d'EPAGNY METZ TESSY 1 ne présentait plus sur le terrain le nombre nécessaire de joueuses soit 8.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe d'EPAGNY METZ TESSY 1 pour en reporter le gain à l'équipe d'ARAVIS 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultat :

EPAGNY METZ TESSY 1: - 1pt

ARAVIS 1: 3 pts

EPAGNY METZ TESSY 1: 0 but

ARAVIS 1 : 3 buts

MATCH n°23405438**DOSSIER N° 520/82 : BONS EN CHABLAIS 2 – AMPHION 3 – D4 Poule A du 15/05/2022****En la forme :**

La réserve d'avant-match formulée par le club de BONS EN CHABLAIS portant sur le fait que « sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 13 joueurs ayant joué plus de 5 matchs avec une équipe supérieure du club CS AMPHION PUBLIER » est irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Cette réserve ne correspond à aucune prévue par les RG FFF.

A titre subsidiaire, la réserve approchante vise potentiellement « plus de 3 joueurs ayant disputé plus de 10 rencontres avec une équipe supérieure d'un club »

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

MATCH n°23405570**DOSSIER N° 520/83 : VIUZ EN SALLAZ 1 – VEIGY 2 – D4 Poule B du 15/05/2022****En la forme :**

La réclamation d'après-match formulée par le club de VIUZ EN SALLAZ portant sur le fait que « certains joueurs de VEIGY auraient joué plus de 10 matchs en équipe 1 » est irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 187 et 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Cette réserve ne correspond à aucune prévue par les RG FFF.

A titre subsidiaire, la réserve approchante vise potentiellement « plus de 3 joueurs ayant disputé plus de 10 rencontres avec une équipe supérieure d'un club »

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

MATCH n°24125891**DOSSIER N° 520/84 : GPT ARE/SCI/PER J 1 – ANNEMASSE /AMBILLY /GAILLARD 3 – U 15 D3 Poule C du 01/05/2022****En la forme :**

La réclamation d'après-match formulée par le club de GPY ARE/ SCI/ PER J portant sur le fait que « plus de 3 joueurs sont susceptibles d'avoir participé à plus de 5 matchs avec l'équipe 1^{er} et supérieure, ne pouvant être incorporés en équipe inférieure » est irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 187 et 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Cette réserve ne correspond à aucune prévue par les RG FFF.

A titre subsidiaire, la réserve approchante vise potentiellement « plus de 3 joueurs ayant disputé plus de 10 rencontres avec une équipe supérieure d'un club »

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

MATCH n°24124899**DOSSIER N° 520/86 : MARIGNIER 1 – GPT AALP 1 –U17 D2 Poule B du 30/04/2022****En la forme :**

La réserve d'avant-match formulée par le club de GPT AALP portant sur le fait que « les joueurs KIZILCELIK Seymen, CALISKAN Yasin et REFOUFI Jessim seraient susceptibles d'être titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation hors période » alors que MARIGNIER n'avait droit qu'à deux » en état de suspension en date de cette rencontre » est irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

La confirmation de cette réserve d'avant match se transformant en réclamation d'après match.

Au fond :

La feuille de match, signée par les deux équipes, ne faisant état d'aucune réserve, il ne peut y avoir de réserve « d'avant match ».

Considérant que de l'instruction de la réclamation d'après match, il apparait que seul le joueur KIZILCELIK Seymen est titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation hors période »

Les joueurs CALISKAN Yasin et REFOUFI Jessim sont titulaire d'une licence frappée du seul cachet « mutation » ce qui est conforme aux dispositions de l'article 160 des RG FFF.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

MATCH n°23405825

DOSSIER N° 520/87 : ARGONAY 2 – REIGNIER 2 –SENIORS D4 Poule D du 08/05/2022

En la forme :

La réserve d'avant-match formulée par le club de GPT AALP portant sur le fait que « sont susceptibles d'être inscrit sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club de JS REIGNIER » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Après étude de la réserve, il apparaît que deux joueurs de l'équipe de REIGNIER 2 ont participé à plus de 10 rencontres avec une équipe supérieure du club de REIGNIER JS soit les joueurs CANONNE DESBIOLLES Mathis et GUITTON Liam.

Attendu que cela est conforme aux dispositions de l'article 167 des RG FFF.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH n°24122860

DOSSIER N° 520/88 : ANNECY LE VIEUX 2 – GPT DINGY LANFONNET 1 –U17 D1 Poule Unique du 04/05/2022

En la forme :

La réserve d'avant-match formulée par le club de GPT DINGY LANFONNET 1 portant sur le fait que « à la date initiale de la rencontre samedi 4/12/2021 le joueurs DA SILCA CERQUIRA Yanis, ABDALLAH Yahia et AMADID Zakaria ont participé à la rencontre R2 Poule E ANNECY LE VIEUX - PRINGY or il est interdit de disputer plus d'une rencontre au cours de deux jours consécutifs, ils n'auraient pas donc pu participer à la rencontre est irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

La réclamation d'après match formulée par le club de GPT DINGY LANFONNET 1 portant sur le fait que « les trois joueurs cités ont joué, tout ou partie, plus de 10 rencontres de championnat en équipe supérieure » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 187 et 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

La réserve d'avant match ne correspond à aucune de celle prévue au RG FFF.

A titre subsidiaire, pour apprécier la participation de joueurs à plus d'une rencontre au cours de la même journée de championnat, il convient de prendre en compte la date effective du déroulement des rencontres et non pas la date de programmation initiale de la rencontre.

Pour valider la journée du 04/05/2022, il ne sera tenu compte que des matchs réellement programmés le 4 mai 2022.

Après étude de la réclamation d'après match, il apparaît qu'aucun joueur ayant participé à la rencontre sus nommée n'a participé à plus de 10 rencontres avec une équipe supérieure du club d'ANNECY LE VIEUX

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par

courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée).

COMMISSION DE DISCIPLINE

Président de séance : Grégoire MOSCATO.
Secrétaire de séance : Sandrine DEGORNET.
Présents : Pierre BERNARD, Denis MOUCHET.

Réunion du lundi 16-05-2022
Publié le jeudi 19-05-2022

**Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :
Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.**

Si l'infraction revêt un caractère public, lequel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

NOTE AUX CLUBS

Pour les joueurs sanctionnés d'un carton rouge le week-end du 21 et 22 mai et jouant le jeudi 26 mai purgeront l'automatique le 26 mai, ils pourront participer à la rencontre du 29 mai et purgeront la fin de la sanction en date d'effet du 06 juin.

US PRINGY – AS NEYDENS – BEAUMONT COLLONGES FC :

Suite à une erreur de la Commission de Discipline concernant une sanction suite à un carton rouge pour les joueurs ELAFROS Andréas (Pringy), WAHID Hichem (Neydens), HYVERT Romain (Beaumont Collonges), vous êtes priés de vous référer aux sanctions sur Footclub.

DEMANDE DE RAPPORT

Match N°23404709 - Senior D3 – Poule A du 30-04-2022

SP MARIGNIER – ETS DOUVAIN LOISIN

Demande de rapport au joueur DADACH Rida de DOUVAIN LOISIN sur son comportement envers l'arbitre après le coup de sifflet final, pour le samedi 21 mai dernier délai.

CONVOCATIONS AUDITIONS

Dossier N° 44-518/50691-2

Match N°23405555 – Séniors D4 du 24/04/2022

FC PAYS DE GEX 3 – ESC OLYMPIQUE 2

Sont convoqués le lundi 23 mai 2022 à 19 heures.

L'arbitre :

COLIN Franck

FC PAYS DE GEX :

Le président ou son représentant
ALI BACARI Naoufal, arbitre assistant
AFTAK Farid, délégué
TATON Christophe, capitaine
Monsieur X, éducateur
ARAUJO Steven, joueur n°6
CHARFI Chaouki, joueur n°10

COTTA Bradeley, joueur n° 11
ALI Loïc, Joueur n°12

ESC OLYMPIQUE :

Le Président ou son représentant
CORJON Thomas, arbitre assistant
SALDANHA Mathieu, éducateur
PRETESEILLE Bastien, joueur n°7
BOCQUEREAU Téo, joueur n°13
DE CARLO Jade, capitaine
MOUNJID Jimmy, joueur n°2
GREVILLOD Xavier, joueur n°8
SIFFERLIN Mathieu, spectateur

Dossier N° 45-511/53181-1

Match N°24124885 – U17 D2 Poule B du 12/04/2022

CS2A – SP MARIGNIER

Sont convoqués le lundi 23 mai 2022 à 18 heures.

CS2A :

Le président ou son représentant
HAMADA Mohamed, délégué
LATRON Morgan, éducateur
DECOUTURE Lyderic, joueur n°6
THABUIS Lucas, joueur n°4
DELVOYE Teddy, joueur n°7

SP MARIGNIER :

Le Président ou son représentant
LOBRY Océane, éducatrice
KANOUTE Isaac, joueur n°9
TANLI Talah, joueur
ZAGIDOV Saïd, joueur
MOKRANE Amine, joueur

Dossier N° 38-516/50285.2

Match N°23404678 – Séniors D3 Poule A du 10/04/2022

SP MARIGNIER 2 – AS LYAUD-ARMOY

Sont convoqués le mercredi 25 mai 2022 à 18 heures 30.

L'arbitre :

ROSENBAUM Benjamin

L'observateur :

KHIARI Abdelkader

SP MARIGNIER 2 :

Le président ou son représentant
YAHYAOU Ishaq, arbitre assistant
VIOLLET Benoit, délégué
LUCAS Stéphane, délégué
CAMAZZOLA Guillaume, éducateur
RIPPA Maxime, dirigeant
FLOQUET Jules, capitaine

AS LYAUD-ARMOY :

Le Président ou son représentant
 FROSSARD Olivier, arbitre assistant
 DELANNOY David, éducateur
 FILLON Stéphane, dirigeant
 COMTE Jérémy, capitaine
 FILLON Florian, joueur n°9
 DECROUX Geoffrey, joueur n°6

Dossier N° 39-516/50882-2

Match N°23405944 – Séniors D4 – Poule E du 10/04/2022

S ANNECY PORTUGAIS – CRAN OLYMPIQUE 2

Sont convoqués le mercredi 25 mai 2022 à 19 heures 30.

L'arbitre :

BEJAOUI Saifeddine

Observateur :

BRIANCON Claude

S ANNECY PORTUGAIS :

Le président ou son représentant
 MONTEIRO DA SILVA Antonio, arbitre assistant
 DOS SANTOS LOPES Fabio, délégué
 BORGES PARREIRA Stéphane, capitaine
 ALMEIDA ALVES Abel, éducateur
 FONSECA Kévin, dirigeant
 LAZZERINI Yann, joueur n°11

CRAN OLYMPIQUE :

Le Président ou son représentant
 ZIOUANE Foad, arbitre assistant
 MUSTAFA Fatlum, capitaine
 BOUCHARABA Ali, éducateur
 BOUCHARABA Hamza, joueur, n°6
 FEN AZI Sabri, joueur n°8
 FILLION Stéphane, dirigeant

Dossier N° 46-518/50617-2

Match N°23405415 – Séniors D4 – Poule A du 01/05/2022

FC GAVOT – AS MARIN

Sont convoqués le lundi 30 mai 2022 à 18 heures 30.

L'arbitre :

VUARAND Rémi (bénévole)

Jean-Paul DREVAULT, observateur de l'arbitre

FC GAVOT :

Le président ou son représentant
 ECUYER Loan, arbitre assistant
 THIOLLAY Fabrice, délégué
 PARIAT Simon, capitaine
 LORENZO Mathieu, éducateur
 MAIRE Sylvain, dirigeant

AS MARIN :

Le Président ou son représentant
 ERBAS Ibrahim, arbitre assistant
 HADRI Rachid, capitaine
 BERTHET Christophe, éducateur
 TANCHAUD Florian, joueur n°1
 FLORET Théotime, joueur n°3
 KOCAL Ali, joueur n°4
 VIOLLAZ Lucas, joueur n°9

Dossier N° 48-518/50617-2**Match N°24140193 – U20 D2 – Poule A du 30/04/2022****AS LAC BLEU – ENTENTE PAYS DE CRUSEILLES****Sont convoqués le lundi 30 mai 2022 à 19 heures 30.****L'arbitre :**

DANNE Victorien

AS LAC BLEU :

Le président ou son représentant
 GOLLIET Mickaël, arbitre assistant
 GOLLIET Julien, délégué
 FAVEYROLLES David, éducateur
 RAMADANI Valon, joueur n°11

ENTENTE PAYS DE CRUSEILLES :

Le Président ou son représentant
 BOISSY Kerrian, arbitre assistant
 NAFIR Thomas, éducateur
 TISSOT Anthony, dirigeant
 DEPOLLIER Lenny, joueur n°9

Dossier N° 47-518/53896-2**Match N°24140250 – U20 D2 – Poule B du 30/04/2022****CS AYZE – AS EVIRES****Sont convoqués le mercredi 01 juin 2022 à 18 heures 30.****L'arbitre :**

AARON Philippe

CS AYZE :

Le président ou son représentant
 COCCO Chigata, arbitre assistant
 Monsieur X, délégué
 BOISIER Jonathan, éducateur
 MOUNERAT Hervé, dirigeant
 D'AGOSTINO Gabriel, joueur n°5
 CAUL FUTY Enzo, joueur n°8
 KILIC Melih, joueur n°11

AS EVIRES :

Le Président ou son représentant
 TISSOT Alex, arbitre assistant
 VAN DER HAUWAERT Emilien, éducateur
 CARRIER Julien, dirigeant

Dossier N° 49-519/53119-2**Match N°24122887 – U17 D1 du 07/058/2022****GFA RUMILLY-VALLIERES 2 – THONON EVIAN GENEVE 2****Sont convoqués le mercredi 01 juin 2022 à 19 heures 30.****L'arbitre :**

GOUGEON Olivier

GFA RUMILLY VALLIERES :

Le président ou son représentant

SULJIC Sabahudin, arbitre assistant

DEROMA Pino, délégué

AGIUS Théo, délégué

SONNERAT Florian, éducateur

PAILLARD Frédéric, dirigeant

SAUVAGE Anthony, joueur n° 14 accompagné de son représentant légal

THONON EVIAN GENEVE :

Le Président ou son représentant

MUFFAT Neil, arbitre assistant

BOUJON Jacques, éducateur

LYBOTHY Hervé, dirigeant

GIANNI Kenny, joueur n° 10 accompagné de son représentant légal

BURNET Arthur, joueur n° 12 accompagné de son représentant légal

COMMISSION DES COUPES

Présidents : Pierre BERNARD et Maurice CARUSO**COUPE DU DISTRICT – CREDIT MUTUEL**

Le tirage au sort des Coupes du District a eu lieu dans la salle des Associations à Ville la Grand, ce dernier lundi ; salle gracieusement prêtée par la municipalité de Ville la Grand.

Une cérémonie au-cours de laquelle, étaient présentes de nombreuses personnalités notamment Mr. Jean-Louis Maitre, président de la fédération du Crédit Mutuel Savoie Mont Blanc. Organisme bancaire qui nous apporte chaque saison un soutien financier inconditionnel et surtout fidèle qui nous permet d'assurer la pérennité de cet événement sportif et de pouvoir attribuer aux équipes qualifiées des équipements de qualité.

Petit rappel de quelques points du règlement :

A partir des quarts de finale pour les équipes Seniors masculines et féminines et lors des finales pour les autres catégories, les équipes ont l'obligation de porter les maillots offerts par le District et son partenaire, en l'occurrence le Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc. En cas de non-respect de cette obligation, l'équipe en infraction sera sanctionnée de la perte du match et amendé.

Il est bon de rappeler que les rencontres à venir sont placées sous les deux signes du RESPECT et du FAIR-PLAY.

Les rencontres doivent être jouées impérativement à la date fixée ou terrain de repli ou inversion en cas de mauvais temps. Possibilité de jouer en nocturne si l'éclairage du club recevant est homologué.

Bon match à toutes et à tous.

JOURNEE N°15

24170599 **FC MARNAZ contre CHARTREUSE GUIERS U S**

MERCREDI 08 JUIN 2022 A 19H30 GYMNASSE ROSSET 74460 MARNAZ

JOURNEE N°16

24170610 **FUTSAL LAC ANNECY 2 contre FC RUMILLY VALLIERES**

SAMEDI 09 AVRIL 2022

EN ATTENTE DE FEUILLE DE MATCH. Dernière limite avant sanction.

JOURNEE N°18

24170618 **AIX FC contre CBF 74**

SAMEDI 23 AVRIL 2022 A 20H00 GYMNASSE GARIBALDI 73100 AIX LES BAINS - **1^{er} FORFAIT AIX FC.**

24170619 **FUTSAL LAC ANNECY 2 contre AS THONON**

SAMEDI 23 AVRIL 2022 A 18H30 GYMNASSE DES SŒURS BLANCHES 74000 ANNECY

EN ATTENTE DE NOUVELLE DATE

JOURNEE N°19

24170625 **CBF 74 contre FLAC ANNECY 2**

DIMANCHE 15 MAI 2022 A 19H30 GYMNASSE PIERRE FALLION A BONNEVILLE

24170627 **F C MARNAZ contre AIX FC - 2^{ème} FORFAIT AIX FC.**

JOURNEE N°20

24170630 **FC RUMILLY VALLIERES contre CBF 74**

EN ATTENTE DE PROPOSITION DE DATE

24170634 **A FUTSAL ROCHETTE O 2 contre FUTSAL BOURGET UNITED 2**

VENDREDI 13 MAI 2022 A 21H00 Forfait de FUTSAL BOURGET UNITED 2 - **1^{er} FORFAIT FBUE**

24170631 **FUTSAL BOURGET UNITED 1 contre AS THONON**

JEUDI 12 MAI 2022 A 21H00 GYMNASSE DU BOCAGE 73000 CHAMBERY – **FORFAIT AS THONON**

JOURNEE N°21

24170636 **CBF 74 contre FUTSAL BOURGET UNITED 1**

DIMANCHE 29 MAI 2022 A 19H30 GYMNASSE PIERRE FALLION BONNEVILLE

24170637 **FC MARNAZ contre FC RUMILLY VALLIERES**

MERCREDI 25 MAI 2022 A 19H30 GYMNASSE PIERRE ROSSET A MARNAZ

24170638 **US CHARTREUSE GUIERS contre FLAC ANNECY 2**

MERCREDI 25 MAI 2022 A 21H00 GYMNASSE DES ECHELLES AUX ECHELLES

24170639 **FUTSAL BOURGET UNITED 2 EXEMPT**

JOURNEE N°22

24170642 **AS THONON contre CBF 74** LE DIMANCHE 22 MAI A 19H00 MAISON DES SPORT 74200 THONON LES BAINS

24170645 **FUTSAL LAC ANNECY 2 contre FUTSALBOURGET UNITED 2**

SAMEDI 04 JUIN 2022 A 18H30 GYMNASSE DES SŒURS BLANCHES 74000 ANNECY

24170641 **A FUTSAL ROCHETTE O 2 contre A FUTSAL ROCHETTE O 1**

VENDREDI 03 JUIN 2022 A 21H00 GYMNASSE DU CENTENAIRE VALGELON LA ROCHETTE

24170644 **FC RUMILLY VALLIERES contre U S CHARTREUSE GUIERS**
DIMANCHE 05 JUIN 2022 A 19H30 GYMNASE MONERY 74150 RUMILLY

24170643 **FUTSAL BOURGET UNITED 1 contre FC MARNAZ**
JEUDI 02 JUIN 2022 A 21H00 GYMNASE DU BOCAGE 73000 CHAMBERY

MATCHS EN RETARD OU REPROGRAMMES

24170549 AS THONON contre AIX FC 3^{ème} **FORFAIT AIX FC. FORFAIT GENERAL DU AIX FC**
LE DECOMPTE DES SOMMES DUES PAR LE FC AIX AUX CLUBS QUI SE SONT DEPLACES SERA NOTIFIE LA SEMAINE PROCHAINE.

A FUTSAL ROCHETTE O 1 contre AS THONON se jouera le vendredi 20 MAI 2022 à 21h00 au gymnase du Centenaire 73110 VALGELON LA ROCHETTE

24170555 **F BOURGET UNITED 2 contre FC RUMILLY VALLIERES** JEUDI 19 MAI 2022 A 21H00
GYMNASE DU BOCAGE 73000 CHAMBERY

A l'attention des clubs **FBU** et **MARNAZ**, il faut trouver une date pour votre rencontre remise du mercredi 02 Février 2022. **MARNAZ propose plusieurs dates, merci au FBU d'en valider une rapidement et de tenir informé Jacky GACHET (District 73).**

COMMISSION FEMININES

Présidente : Claude GRANGE

PRATIQUE

PLATEAU FEMININ

Les plateaux féminin Foot à 4 (sous-catégorie U7-U8-U9), Foot à 5 (sous-catégorie U9-U10-U11) et Foot à 8 (sous-catégorie U10-U11-U12-U13) sont l'occasion de réunir les joueuses U7F à U13F de votre club afin de les faire évoluer ensemble.

Calendrier :

Samedi 28 mai en extérieur

FOOTBALL FEMININ EN FETE

Venez vivre une journée unique !

Une action qui clôturera la saison dans un cadre sympathique et convivial et qui permettra aussi de découvrir la pratique féminine et les autres formes de pratique (**Futnet, Golf foot, foot en marchant...**)

Cette journée festive sera organisée en collaboration avec le **Credit agricole et le FC Annecy** le **samedi 4 juin 2022** au parc des sports d'Annecy pour toutes les équipes féminines existante ou en création.

Plusieurs animations dans la journée :

De la musique, des défis techniques, des rencontres de football à 4, à 5, à 8, du futnet, du golf foot, du foot en marchant...

Vous assisterez également aux demi-finales des coupes U15F et U18F.

Faites jouer vos filles de **7 à 13 ans**,
Rassembler les joueuses de 2 ou 3 clubs,
Venez découvrir le football autrement,

COUPE U15F

Calendrier :

Coupe ½ finale

Samedi 28 mai à 14h00 Villaz/Filière/Évire – Perrignier

Samedi 4 juin à 12h30 Sillingy – Thonon

Coupe Finale dimanche 12 juin

COUPE U18F**Calendrier :****Coupe ½ finale**

Samedi 28 mai à 17h30 Douvaine Loisin – GFA Rumilly Vallières

Samedi 4 juin à 12h30 Ayze – Sillingy

Coupe Finale samedi 11 juin

COUPE SENIORS F**Calendrier :**

Coupe ¼ finale Jeudi 26 mai 2022 **Coupe ½ finale** : dimanche 5 juin 2022 - **Coupe Finale** : dimanche 12 juin 2022

TECHNIQUE (Plan d'action)

- **PPF U13F :**
 - Mercredi 8 juin Match de préparation
 - Dimanche 26 juin Tournoi Franco-Suisse
- **PPF U15F :**
 - Mercredi 15 juin Match de préparation
 - Dimanche 26 juin Tournoi Franco-Suisse
- **PPF 17F :**
 - Mercredi 25 mai Rassemblement
 - Dimanche 12 juin Tournoi développement Ligue U17F

DOCUMENTS UTILES

Pour tout savoir sur le football féminin, les formes de pratiques, les actions techniques et d'animation veuillez-vous rendre sur le site internet du district onglet « Documents » rubrique « Fiche et Formulaire » sous rubrique « Docs Féminine ».

Contrôles :

TANINGES Stade des Thézières 2 NNI 742760102 terrain le 06/04/22

St FELIX Stade Municipal NNI 742330101 terrain le 19/04/22

MARGENCEL Stade L.Gillet NNI 741630101 terrain le 21/04/22

THOIRY Stade J.Corcelle NNI 14190101 Eclairage le 27/04/22

Classements

PV CFTIS N°8

RUMILLY – STADE DES GRANGETTES 1 – NNI 742250101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 30/09/2022. Le projet a fait l'objet d'un avis préalable favorable E4 de la CFTIS en date du 28/10/2021. La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 (Led) et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT INITIAL ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 16/02/2022.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 15/02/2022
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 470 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.51
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.72
- Zone de sécurité (points bis) : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CFTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E4 jusqu'au 31/03/2024**

PV CRTIS N°9

SAUVERNY Stade PAUL BONNEVAL 2 - NNI N° 013970102. La commission prend note de la demande d'avis préalable concernant la création d'un nouveau terrain synthétique (28/02/2022), des documents transmis (lettre d'intention, plan du terrain, plan de coupe, plan de masse, plan des vestiaires), du niveau de classement souhaité, soit le niveau T6SYN (règlement 2021)

CESSY STADE VIDOLET 1 - NNI N° 010710101. La municipalité souhaite maintenir le niveau de classement T6 de l'installation. La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable installation de la mairie du 30 mars 2022 et du plan du bâtiment, conçu sur deux étages :

La CRTIS de la LAuRAFoot donne une décision d'avis préalable favorable pour le projet de réalisation de nouveaux vestiaires, sous réserve que les mesures des surfaces qui seront réalisées à achèvement des travaux, ainsi que les équipements prévus, correspondent bien aux données indiquées sur le plan.

La commission rappelle que le classement d'une installation comprend les caractéristiques des vestiaires, celles du terrain mais aussi le plan d'ensemble (espace clôturé par exemple).

SAUVERNY Stade PAUL BONNEVAL 2 – NNI N° 013970102. La commission acte la demande d'avis préalable éclairage de la mairie, du 28/02/2022

La commission constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CRTIS de la LAuRAFoot émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

FAVERGES Stade CLOS MADRID - NNI N° 741230201. Cette installation, clôturée, était classée niveau T6 jusqu'au 25/07/2021. La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, en date du 09/03/2022 et des documents suivants : • Rapport de visite du 23/03/2022, de Monsieur Alain ROSSET, président de la CDTIS du district HSPG. • Plan des vestiaires. La commission prend connaissance d'une non-conformité mineure sur les hauteurs des buts à 11. La commission prend connaissance des modifications prévues au niveau main courante afin de mettre en sécurité les abris de touches. Au regard des éléments transmis, la CRTIS de la LAuRAFoot propose de confirmer le classement de cette installation en niveau T6, jusqu'au 25/07/2031, sous réserve de la mise en conformité des buts à 11 et de la réception d'une attestation de capacité, avant le 30/09/2022

PRINGY Stade PLATEAU 2 - NNI N° 742170102. La commission prend note de la demande d'avis préalable concernant le changement de revêtement synthétique (25/03/2022), des documents transmis (lettre d'intention, plan du terrain, plan de coupe, plan de masse, plan des vestiaires), du niveau de classement souhaité, soit le niveau T5SYN (règlement 2021). Le terrain est classé au niveau T4SYN jusqu'au 17/12/2024.

Au regard des éléments transmis, des caractéristiques des vestiaires, de la mise en œuvre des recommandations des points 1, 2, 3, la CRTIS de la LAuRAFoot donne une décision d'avis préalable favorable à ce projet, pour un classement au niveau T5SYN (règlementation juillet 2021).

A achèvement des travaux, ce terrain fera l'objet d'un classement correspondant à la nouvelle réglementation TIS, afin de confirmer ou de modifier la décision ci-dessus.

PRINGY Stade PLATEAU 2 – NNI N° 742170102. La commission acte la demande d'avis préalable éclairage de la mairie, du 25/03/2022

La commission constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CRTIS de la LAuRAFoot émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

THONON Stade ST DISDILLE 1 – NNI N° 742810201. La commission acte la demande d'avis préalable éclairage de la mairie, du 07/04/2022

La commission constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La CRTIS de la LAuRAFoot émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

FAVERGES SEYTHENEX Stade JEAN CARQUEUX - NNI N°741230101. La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement et des résultats suivants obtenus, lors de la visite de Monsieur Alain ROSSET, le 23/03/2022.

Eclairage moyen : 171 lux

Uniformité : 0,65

Mini / maxi : 0,5

La commission propose de classer l'éclairage au niveau E6 (règlement juillet 2021), jusqu'à l'échéance du 23/03/2024.

THORENS LES GLIERES Complexe Sportif JEAN COULON 1 - NNI N°742820101. La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement et des résultats suivants obtenus, lors de la visite de Monsieur Alain ROSSET, le 30/03/2022.

Eclairage moyen : 158 lux

Uniformité : 0,77

Mini / maxi : 0,58

La commission propose de classer l'éclairage au niveau E6 (règlement juillet 2021), jusqu'à l'échéance du 30/03/2026.

Demands Préalables

Thonon Les Bains : Complexe Sportif St Disdille 1 NNI 742810201 Eclairage

Réunions Mairies /Clubs

FC Annecy : Projet vestiaires + Eclairage Stade ANDRÉ BÉRARD 1 MEYTHET le 08/04/22

CC4R : Projets investissements mandature le 27/04/22

COMMISSION TECHNIQUE

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Projet club et Labels

Clubs arrivant en fin de droit en juin 2023

- FC Annecy (*Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines*)
- US Annecy le Vieux (*Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines*)
- FC Ballaison (*Label Jeunes FFF Crédit Agricole*)
- FC Beaumont Collonges (*Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines*)
- Ent. St Jeoire la Tour (*Label Jeunes FFF Crédit Agricole*)
- Marignier Sport (*Label Jeunes FFF Crédit Agricole et Féminines*)
- CS Morzine Vallée d'Aulps (*Label Jeunes FFF Crédit Agricole*)
- AS Sillingy (*Label Jeunes FFF Crédit Agricole et Féminines*)
- AS Thonon (*Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines*)

Les clubs souhaitant renouveler leur Label ou entrer dans une nouvelle démarche, devront en informer Sandrine Janssoone par mail pour le **4 septembre dernier délai** (*indépendamment de l'ouverture de l'autodiagnostic*)

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Foot des Enfants

Festi-Foot

Matin : Accueil de **9h à 9h20** – Fin à 12h

Après-midi : Accueil de **13h à 13h20** – Fin 16h

09.04 : Chavanod **Reporté au 21 mai**

Clubs invités le matin (22) : Chavanod (5) – Epagny (4) – Foot Sud 74 (2) – Lac Bleu (3) – Lanfonnet (4) – Thônes (1) – Villaz (3)

Clubs invités l'après-midi (18) : Annecy (4) – Aravis (2) – Cran (1) – Dingy (1) – La Balme (2) – La Filière (3) – Pringy (5)

Voici la reprogrammation des plateaux u9 pour le **bassin annécien** – samedi 21 mai :

Plateaux niveau D1

21-mai-22							
Semnoz 1	Semnoz 2	Chilly 1	Chilly 2	Chilly 3	GFA 4	GFA 5	GFA 6
Argonay 1	Argonay 2	Argonay 3	Pringy 3	Seynod 1	Annecy Vx 1	Annecy Vx 2	Annecy Vx 3
Sillingy 1	La Balme 2	Poisys 1	Poisys 2	Semine 1	Semine 2	Annecy Vx 4	Annecy Vx 5
Chéran 1	Chéran 2	Chéran 3	GFA 1	GFA 2	GFA 3	Foot Sud 74 1	Foot Sud 74 2

Plateaux niveau D2

21-mai-22							
Villaz 4	Villaz 5	Villaz 6	Meythet 1	Thônes Fem	Aravis 3	Aravis 4	
Annecy Vx 6	Annecy Vx 7	La Filière 4	La Filière 5	Lac bleu Fem	La Balme 4	Annecy 3	Annecy 4
Ht Rhône 1	Ht Rhône 2	Chéran 4	Chéran 5	Chéran Fem	Sillingy 2	Sillingy 3	
Poisys 3	Poisys 4	Dingy 2	Ent Mey-Pri-Ann Fem	Epagny 4	Epagny 5	Chavanod 3	Chavanod 4
Semine 3	Semine 4	GFA 10	GFA 11	GFA 12	Frangy 1	Frangy 2	Frangy 3
Lanfonnet 5	Lanfonnet Fem	Thônes 2	Thônes 3	Pringy 5	Pringy 6	Pringy 7	
Foot Sud 74 4	Lac Bleu 3	Lac Bleu 4	Lac Bleu 5	Cran 2	Epagny 6	Epagny 7	
Seynod 2	Seynod 3	Seynod 4	Chilly 4	Chilly 5	Chilly 6	Chavanod 5	Chavanod 6
GFA 7	GFA 8	GFA 9	Semnoz 3	Semnoz 4	Argonay 4	Argonay 5	Argonay 6

Journée Nationale des u7

Annecy le Vieux le **samedi 18 Juin 2022**

Inscription via le lien <https://forms.gle/zJQNFMZTkozpouEF7> pour le **5 juin**

Dans un souci de pouvoir accueillir le plus de clubs possibles, seuls les u7 sont invités à participer

Prise en compte des inscriptions par ordre d'arrivée et en fonction des places disponibles

Horaires :

MATIN : accueil de 8h15 à 8h45. Début des rencontres à 9h ; fin à 12h30

APRES-MIDI : accueil de 13h45 à 14h15. Début des rencontres à 14h30 ; fin à 18h

ATTENTION : parkings à proximité du stade **PAYANTS**

Feuilles de plateaux manquantes

Afin d'éviter les amendes pour feuilles de matchs manquantes (50€), nous demandons aux responsables de plateaux et éducateurs de nous faire parvenir une feuille de match (U7 - U9 – U11) avec le motif du report.

U9

Le 12.02.2022

Sauverny 1 – Brevon 1 – Léman 1 – Anthy Margencel 3 – Sallanches 4 – Marnaz 1 - Pringy 6 - Ville la Grand 1 - St Jeoire La Tour 1 - US AAG 17

Le 05.03.2022

Pringy 1

Le 19.03.2022

Vuache 1 – Seynod 2 – Semnoz Vieugy 3 - Mont Blanc 3 - Ht Giffre 3

Le 26.03.2022

Chamonix 1 – Seynod 2 – Sillingy 2 – Amphion 1 – Sciez 3 – Thonon 4 - St Jeoire la Tour – Vacheresse 1

Le 09.04.2022

Ville la Grand 3 – Arenthon 1 – Evires 1 - Mt Blanc PSG 1 - Ht Giffre 1 – Magland 1 – Ayze 1 – Sauverny 1 -Cernex 1 – Bons 4

Le 16.04.2022

Vuache – Sauverny – Lanfonnet – Seynod – Meythet - Ht Rhone – Thones – Sillingy – Léman – Marnaz – Evires

Le 07.05.2022

Amancy 2 - St Jeoire la tour 2 – Sallanches 4 – Bonneville 4 - Douvaine Loisin 4 – Thonon 4 – Amphion 3 -Pays de Gex 12 – Cruseilles 3 – Chilly 4 – Pingy 4 - Annecy le Vieux 4 – Sillingy 2

U7**Le 05.03.2022**

Arenthon Scientrier - Amphion – Thonon

Le 19.03.2022

Bonneville - St Jeoire la Tour

Le 16.04.2022

Vuache – Sauverny – Marnaz – Léman – Lanfonet – Seynod – Meythet - Ht Rhone – Sillingy – Evires

Le 07.05.2022

Challex – Veigy – Brevon – Poisy - Ville la Grand – Vetraz - Foron